

CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE INTERNATIONALE D'ERGOLOGIE

L'Assemblée générale de la Société internationale d'ergologie (SIE) aura lieu le

3 juin 2023 à 10 heures dans les locaux de l'Université de Toulouse (France)

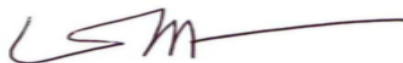
Sont autorisées à participer à l'Assemblée générale avec droit de vote toutes les personnes à jour de leur cotisation au 2 juin 2023. Les votes par procuration sont possibles si les procurations sont reçues par le délégué général au plus tard le 2 juin 2023 (par manuscrit (Renato Di Ruzza, 19 rue des gorgues, 13390. Auriol, France) ou par mail (renato-sie-dg@orange.fr). Il est également possible pour toute personne désireuse d'assister à l'Assemblée générale de le faire sans droit de vote.

L'ordre du jour est fixé ainsi :

1. Rapport d'activité du Président (avec vote)
2. Rapport financier de la Trésorière (avec vote)
3. Introduction sur l'orientation de la SIE par le président de séance (pour avis et vote si nécessaire)
4. Élection du Bureau (avec vote)
5. Élection du Président de la Société internationale d'ergologie (pour avis et vote si nécessaire)

Au plaisir de se retrouver

Renato Di Ruzza, délégué général, par délégation de la Secrétaire de la Société internationale d'ergologie



Le 25 avril 2023